

DÉCRET N° 2020 – 341 DU 08 JUILLET 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2020-266 du 06 mai 2020 portant création de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Sibylle ASSAVEDO**, représentante du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Jacques Rolland AMADOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;

- monsieur **Joël ZODJIHOUE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Victor K. ANANOUH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Irénée Magloire Rick GNONLONFOUN**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Cyrille Abdoulaye ATIKPO**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports.

Article 2

Madame **Sibylle ASSAVEDO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

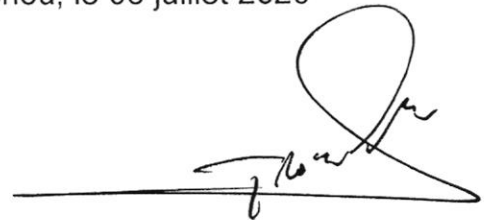
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

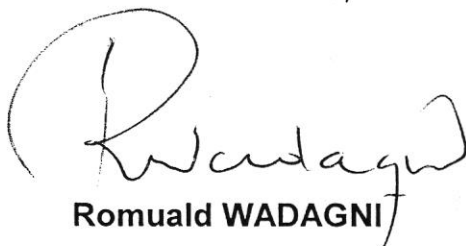
Fait à Cotonou, le 08 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS: PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; JORB : 1.